



### La problématique du jour : Les analyses de risques et les contrôles préventifs

Petit rappel, comme vous le savez sans doute, la problématique des mises en conformité sera une histoire sans fin.

Tous les 15 ans, il vous faudra commander une nouvelle analyse de risque pour chaque ascenseur.

Pas de panique, les premières datant de 2003, nous avons donc jusque 2018 pour y penser.

Mais.... par contre, il ne faut pas pour autant oublier les ascenseurs plus récents.

Cette année donc, n'oubliez pas de commander (et faire exécuter) les analyses de risque pour les ascenseurs mis en service en 2000 (et auparavant si vous aviez oublié).

Comment connaître cette date ?

En principe, elle figure sur le rapport d'inspection préventive de votre SECT ou, tout simplement dans l'ascenseur.

Une fois en possession de cette analyse, vous avez 3 ans pour mettre cet ascenseur en conformité.

Notez qu'en principe, le coût devrait être limité.

Pour ce qui concerne les inspections préventives :

L'AR dit que votre SECT doit passer 4 fois par an pour faire son contrôle.

Si votre firme d'entretien est certifiée ISO-9001 (les grosses sociétés et certaines plus petites le sont), alors vous pouvez réduire le nombre de contrôles à 2 par année.

Autant le savoir, c'est toujours ça d'économisé pour vos ACP.

Prochainement, nous aborderons le cas des anciens ascenseurs à gaine ouverte.

Bonne journée.

Rudy Charlier